

tien dont, par la volonté de la Providence divine, il avait été investi au cours des siècles pour sauvegarder cette même liberté... Au vœu ardent que la paix soit rétablie le plus tôt possible entre les nations, Nous joignons le vœu que cesse, pour le Chef de l'Église, cette situation anormale qui nuit grandement, à bien des points de vue, à la paix même des peuples. Sur ce point, les revendications fréquentes de Nos prédécesseurs, dictées non par des raisons humaines, mais par la sainteté de leur charge qui exige la défense des droits et de la dignité du Siège apostolique, sont renouvelées ici par Nous-même et pour les mêmes raisons."

*L'Osservatore romano*, qui est souvent l'organe officiel du Vatican, publiait, dans son numéro du 22 février dernier, la très importante note suivante : "La situation créée au Saint-Siège par les événements de 1870 n'est pas celle qui lui convient, c'est-à-dire celle qui garantit à sa mission divine et universelle une liberté et une indépendance qui soit non seulement réelles, mais, aussi, évidentes pour tous les peuples de la terre : quiconque se glorifie d'être catholique ne doit pas oublier cela."

L'indépendance du Saint-Siège, selon le mode qui reste à fixer par le Souverain Pontife lui-même, gravement lésé dans ses droits depuis près d'un demi-siècle, ne doit jamais cesser d'être réclamée avec énergie par les journalistes catholiques. Modeste publiciste, notre humble opinion peut bien être sans influence sur les délibérations de la Conférence de la Paix, mais nous regardons comme un devoir de conscience d'élever quand même la voix en faveur de notre Père, l'auguste prisonnier du Vatican, et de réclamer, au nom du droit et de la justice, la liberté qui est absolument nécessaire au Chef de l'Église, pape et roi, de par la volonté de Dieu, pour l'exercice de sa mission spirituelle et civilisatrice dans le monde.

On entend, aujourd'hui, des chefs d'État proclamer que l'indépendance doit être accordée à tous les peuples qui la demandent, même lorsque des droits supérieurs y font obstacle ; et il ne serait pas permis aux enfants de la sainte Église d'élever la voix pour demander aux délégués des nations vainqueurs l'indépendance que réclament, non seulement la conscience catholique, mais encore la conscience humaine, pour l'auguste Chef de cette